

Economie | La filière Cognac vise 300 millions de bouteilles vendues en 2035



Les nouveaux dirigeants de l'interprofession du Cognac comptent sur une croissance record de la filière dans les quinze prochaines années, tout en poursuivant ses efforts en matière environnementale. Un centre de recherche et développement est en aussi en cours de réflexion.

Un mois après avoir annoncé la certification environnementale de tous les viticulteurs, le Bureau National Interprofessionnel du Cognac récidive. À l'occasion de la présentation de sa nouvelle équipe dirigeante, le BNIC a annoncé ses objectifs à moyen et long terme : « *La croissance, la durabilité et la qualité* », selon le nouveau président Christophe Véral.

La filière compte donc augmenter son volume de vente de manière spectaculaire, passant de 190 millions de bouteilles cette année à 300 millions en 2035. Une montée en puissance qui se prépare dès aujourd'hui, puisqu'un vignoble se plante six à sept ans en amont.

Et la demande est forte sur les marchés, malgré l'épidémie de Covid-19. « *Les perspectives sont très bonnes, voire excellentes aux États-Unis, en Asie et en Afrique du Sud* », explique Florent Morillon, le nouveau représentant de la famille Négocé au BNIC. 2020 a relativement épargné la filière, qui tablait sur un recul de 25% de son marché. Finalement, il ne sera que de -10 %.

2306 hectares supplémentaires

Pour accompagner cette croissance, le BNIC compte développer plusieurs projets en parallèle. D'une part, il travaillera à renouveler le vignoble existant tout en effectuant de nouvelles plantations, soit 2306 hectares supplémentaires en 2021.

De plus, le futur centre de Recherche et Développement, qui sera installé sur les berges de la Charente à Cognac, est en cours de réflexion. Son périmètre d'action n'a pas été communiqué, mais il intégrera l'actuelle station viticole et « *amplifiera ce travail* » de recherche. La première pierre doit être posée à la fin du mandat, dans trois ans.

Julien Bonnet

Crédit Photo : Julien Bonnet
Publié sur aqui.fr le 04/12/2020
[Url de cet article](#)